

Compte Rendu du CONSEIL Municipal du 8 octobre 2014

VILLE DE FLOURENS

Membres présents : Mme VIGNON, M. GRIGIS, M. HAHN, Mme PINEL, Mme MERVILLE COMET, M. GODARD, M. PRADEL, Mme MUNICH, Mlle BONATO, M. FAGET, M. CHEVALLIER, M. MERVILLE, Mme ALZAGA, M. CORTES, M. FOUCHOU-LAPEYRADE.

Membres Absents : Mme CAMUS a donné procuration à M. CORTES

Membre excusé : Mme BOURGEOIS.

Mme ALZAGA est nommée secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR session ordinaire

- Lecture et approbation du PV du 1^{er} septembre 2014
- Approbation pour l'acquisition de quatre postes fixes informatiques (les devis seront fournis lors du conseil municipal),
- Adoption des avantages en nature du personnel de cantine et d'animation en application de la loi d'octobre 2013,
- Approbation du tarif des emplacements pour le marché de Noël,
- Approbation du devis de réalisation de l'enduit de la clôture de M. Delmas suite aux travaux de l'avenue de la Digue (un devis sera fourni lors du CM),
- Démission d'un membre du CCAS et proposition d'un nouveau membre,
- Rénovation de l'éclairage pour les deux courts de tennis,
- Création de trois postes d'ATSEM à 26 heures par semaine,
- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 26 heures par semaine,
- Adoption du régime indemnitaire pour l'agent de maîtrise,
- Approbation de la prise en charge des impôts fonciers pour le lotissement l'Orée du lac,
- Approbation de la décision modificative pour les honoraires concernant l'achat de la maison RAGOUT
- Approbation de la décision modificative pour l'acquisition de tables de ping-pong.

QUESTIONS DIVERSES

- Aménagement d'une ancienne salle de classe (ancienne salle de classe au premier étage de l'école élémentaire)

- Conclusion et notification de l'avenant au marché public de conduite d'opération pour la construction d'une salle omnisport
- Nouvelle implantation de poubelles sur la commune.

I/ Lecture des délibérations et approbation du conseil municipal du 1^{er} septembre 2014 :

1^{ère} délibération : achat d'appareils de fitness en plein air au bord du lac par l'entreprise Body Boomers pour un montant de 5 870 euros

2^{ème} délibération : achat de jeux d'enfants à Lalie Cisarol par l'entreprise Kompan pour un montant de 1 472 euros

3^{ème} délibération : adoption de la convention de partenariat saison les Métropolitaines édition 2014/2015

4^{ème} délibération : création d'un poste d'agent de maîtrise pour M. Polès

5^{ème} délibération : création de deux postes d'adjoints d'animation non titulaires à temps partiel pour l'année 2014/2015

6^{ème} délibération : délégation au maire de certaines attributions au conseil municipal dont la fixation des tarifs de droit de voiries, de la réalisation d'emprunts, et remplacement de l'article 2

7^{ème} délibération : renouvellement du contrat pour la préparation et la livraison des repas à la cantine scolaire avec un menu labellisé à 2,34 euros HT

8^{ème} délibération : fixation du prix des repas à la cantine scolaire à 2,60 euros TTC, qui n'a pas augmenté par rapport à l'année précédente

9^{ème} délibération : la rénovation de l'éclairage dans divers secteurs va être à nouveau en discussion lors de ce conseil municipal afin de revoir à la baisse le budget

10^{ème} délibération : désignation de madame Vignon en tant que représentante de la commune à l'aua/T

11^{ème} délibération : achat de tables de ping-pong par de l'entreprise Cdiscount Pro par Hellopro pour un montant de 1 034,55 euros TTC

II/ Approbation pour l'acquisition de quatre postes fixes informatiques

Présentation de Michaël HAHN (distribution des devis aux membres du CM)

Il s'agit de changer l'ensemble du système informatique de la mairie et des établissements municipaux (écoles maternelle et élémentaire, et CAJ). Le budget étant conséquent par rapport au besoin identifié, nous allons travailler en priorité sur l'équipement de la mairie.

Cette décision a été motivée pour des raisons financières :

Ayant reçu des devis entre 20 et 40 000 euros, cela induisait l'obligation d'un marché public occasionnant des délais plus importants en termes de décision, d'attente et d'installation.

Le niveau de maturité de l'architecture technique et fonctionnelle de la mairie étant faible, Nous avons donc opté de traiter ce qui était prioritaire : c'est-à-dire équiper le personnel de nouveaux postes leur permettant de fonctionner dans de meilleures conditions :

- d'une part, pour la sécurité des données : Windows XP n'étant plus sécurisé et n'ayant plus de mise à jour, il y a des risques d'intrusion, les postes étant obsolètes, les pannes peuvent arriver à tout moment, les postes ne sont plus garantis ; d'où un risque de dysfonctionnement de la mairie au quotidien

- d'autre part, pour la qualité de travail du personnel : des écrans plus grands permettront un plus grand confort visuel

L'existant : Nous avons actuellement six appareils en place ; celui de madame Vignon, de madame Abadie, ceux de Virginie Manno et Sylvie Saffon pour le secrétariat, un appareil portable et un poste pour la police.

A venir : nous allons remplacer les postes de Virginie Manno et Sylvie Saffon, un nouveau poste pour Suzanne Blanc, et un autre poste pour un adjoint. Cela fait quatre nouveaux postes achetés.

Par ailleurs, nous souhaitons prendre un appareil existant pour le mettre aux ateliers municipaux qui n'a pas de poste informatique.

L'urgence est de remplacer l'équipement de la mairie, par la suite on installera un serveur qui permettra de tout centraliser avec une base de stockage en termes de sécurisation puisqu'elle n'est pas suffisante actuellement.

Nous avons demandé à trois opérateurs - Berger-Levrault, Proxima et Soft Systems – pour qu'ils nous fournissent, en plus des quatre postes, deux disques durs externes afin de sauvegarder les données les plus importantes de la mairie (la comptabilité, l'état civil et les paies en priorité) et celles de l'école maternelle et élémentaire.

Suite à une expertise menée avec l'ATD sur les devis, les garanties du matériel sont à peu les mêmes (sauf Proxima avec des garanties un peu moindre), les marques proposées sont reconnues (HP, Asus, etc.), les types d'installation des logiciels sont identiques et ont été validés par l'ATD. Un maximum de garantie a été pris pour gagner du temps dans l'installation, et dans l'optimisation du matériel afin qu'il soit opérationnel le plus rapidement possible. En termes de maintenance, on a un temps de réponse de 24 heures au maximum.

Berger-Levrault est un opérateur connu qui nous fournit en outils administratifs, Soft Systems est une société avec qui nous travaillons souvent, enfin Proxima que j'ai mandaté sans les connaître auparavant.

Au niveau tarifaire : Proxima est sur un budget élevé (avec 2 000 euros de différence) sur l'équipement global avec l'installation incluse et la maintenance pour un montant de 6 000 euros. Soft Systems propose un tarif de 4 400 euros TTC et Berger-Levrault un montant de 5 000 euros TTC.

Je vous propose de choisir entre Berger-Levrault et Soft Systems car Proxima est trop coûteux et n'a pas travaillé avec les collectivités auparavant.

Berger-Levrault est une entreprise importante proposant des systèmes avec des packages permettant peu de souplesse, avec une marge de manœuvre limitée qui est plus adaptée à des collectivités plus importantes, comme des mairies à partir de 5 000 habitants. A mon

sens, l'entreprise n'est pas adaptée en ce qui concerne la réactivité pour une mairie comme Flourens.

Nous avons estimé, avec l'ATD, que Soft Systems est un bon choix concernant le budget - qui est le plus faible - avec une prestation complète comme Berger-Levrault. De plus, Soft Systems gère le paramétrage de l'internet et de la messagerie et ils travaillent avec la commune depuis 1987, ce qui apporte une garantie en termes de confiance puisqu'ils ont toujours été réactifs et ils ont proposé rapidement un devis.

Au vu de tous ces éléments, nous souhaitons continuer à travailler avec Soft Systems, qui possède une offre complète, qui connaît l'environnement des collectivités et qui utilise un matériel reconnu sur le marché informatique (avec une carte mère Asus et un processeur Intel).

Anne-Laure BONATO – qui a fait les analyses de notes ?

M. HAHN – J'ai travaillé avec l'ATD permettant de faire un tableau sur l'analyse des trois opérateurs sollicités. J'avais la possibilité de proposer d'autres opérateurs, mais certains n'ont pas été dans les temps pour répondre, et ils n'avaient pas l'habitude en termes d'analyse de diagnostic par rapport aux besoins d'une mairie. Ils n'ont pas l'expérience d'ingénierie de Berger-Levrault et ne connaissent pas la mairie comme Soft Systems.

Mme ALZAGA – pourquoi choisit-on Windows 7 et pas Windows 8 ?

M. HAHN – Parce que l'environnement du Windows 8 est un peu compliqué et que Windows 7 pro est tout à fait évolutif et adapté, et on peut avoir une vision sur cinq ans. De plus, la présentation ne pose pas de trop d'évolution pour le personnel avec un environnement plus simple tout en ayant un système d'exploitation progressif.

Mme ALZAGA – Sur Soft Systems, il y a la prestation du transfert des données des anciens PC que je n'ai pas trouvé sur Berger-Levrault.

M. HAHN – Berger-Levrault n'a pas proposé cette option. C'est Soft Systems qui le fera.

Mme MERVILLE – Dans tous les cas, ils feront les transferts, ils ne feront pas la préparation.

M. HAHN – L'ATD nous accompagne pour tout ce qui est application administrative et ils seront présents le dernier jour de l'installation pour que tout fonctionne dans les meilleures conditions possibles, afin que le fonctionnement de la mairie ne s'arrête pas et que la transition se fasse dans de bonnes conditions.

Mme ALZAGA – Est-ce que le serveur a été prévu dans le programme ?

M. HAHN – Le serveur n'est pas inclus car il est beaucoup plus coûteux.

Mme ALZAGA – Non je parle de l'optique : est-ce que la possibilité de se connecter à un serveur est prévu dans le package ?

M. HAHN – Nous ne sommes pas figés. Le serveur va permettre, à terme, de collecter toutes les données, pour l'instant nous avons une LiveBox, par conséquent tous les postes fonctionnent indépendamment. Il faut donc un serveur qui stockera des données et une armoire de stockage de données placée ailleurs. Le double pourra être placé dans un endroit opposé en cas de sinistre mais cela se fera plus tard car le budget ne permet pas de pouvoir changer tout le système de la mairie.

Pour l'instant, c'est une installation *a minima* mais avec un confort et un fonctionnement mis à jour avec des outils actuels et plus rapides qui permettront d'évoluer et de se projeter favorablement dans un proche avenir.

Mme ALZAGA – Est-ce qu'on a prévu une formation pour les secrétaires ?

M. HAHN – L'ATD a prévu de former Sylvie Saffon et Virginie Manno. C'est un changement positif pour optimiser la qualité du travail.

Mme VIGNON – C'est surtout un enjeu de dématérialisation. On ne change pas le système simplement pour avoir un confort de travail, mais dès janvier 2015, on ne se déplacera plus pour aller à la préfecture : l'état civil sera complètement dématérialisé. Il nous faut donc des outils informatiques qui soient en capacité d'accompagner ce changement.

M. HAHN – La dématérialisation a été prise en compte en premier lieu. Il faut que le système soit compatible avec cette démarche. C'est pourquoi on a décidé de faire *a minima* mais dans de bonnes conditions, puis d'évoluer progressivement vers du matériel plus important avec un système de réseau, avec une évolution sur les autres bâtiments.
Nous vous proposons donc de choisir Soft Systems.

M.MERVILLE ? – En termes de sécurité, Soft Systems ne propose pas d'outil antivirus.

M. HAHN –Le système est sécurisé par Windows qui est validé par l'ATD. Windows a une sécurisation suffisante.

Mme MERVILLE – Ca garantit la sécurité des logiciels de paie, de comptabilité ?

M. HAHN – Oui, c'est pris en compte au niveau de la sécurisation.

M.MERVILLE – Il y a un Firewall ?

M. HAHN – Oui c'est intégré. La proposition se porte donc sur Soft Systems.

M. CORTES – Que ce soit Soft Systems ou Berger-Levrault, il y a une possibilité de passer en 64 bit ?

M. HAHN – C'est un 64 bit. C'est un point important pour la compatibilité, donc nous ne sommes plus en 32 bit mais en 64 bit.

M. CORTES – Est-ce qu'on a prévu un écran spécifique pour Suzanne Blanc ?

M. HAHN – Un écran est déjà prévu, s'il y a un problème, on pourra réajuster, ce n'est pas figé.

M. CORTES – Aujourd'hui, l'écran est standard ?

M. HAHN – Oui c'est un écran standard où l'on peut baisser la luminosité, on peut moduler.

Mme VIGNON – Le problème pour Suzanne est la réverbération. Donc on va baisser la luminosité et surtout l'habituer à l'outil. Elle sera bien entendu accompagnée.

M. HAHN – S'il faut réajuster, c'est l'avantage de Soft Systems par rapport à Berger-Levrault où il faut passer par différentes strates, alors que là c'est plus souple.

Mme VIGNON – Je vous propose de passer au vote pour l'approbation de l'acquisition des quatre postes, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

III/Adoption des avantages en nature du personnel de cantine et d'animation en application de la loi d'octobre 2013

Présentation d'Aurore MERVILLE

Jusqu'à présent, les salariés qui mangeaient à la cantine le midi (personnel d'animation, de cantine ou de ménage), ne payaient pas leurs repas. Or, dans ce cas, la réglementation impose qu'on soumette le repas gratuit à cotisation sociale. L'idée de cet avantage en nature est d'intégrer en haut du bulletin, le montant par mois des repas, c'est-à-dire 2,64 euros le repas multiplié par autant de repas pris par les salariés sur un mois ; de soumettre le montant à cotisation, ce qui représente 49 centimes par repas que le salarié va payer en cotisation sociale et de retirer le montant brut en bas du bulletin. C'est une obligation légale.

M. CORTES – Ça rentre aussi dans le montant déclarable au niveau de l'impôt ?

Mme MERVILLE – Oui, bien sûr. Le problème c'est qu'à l'heure actuelle, on fournit un repas. Si on ne déclare pas ce repas en avantage en nature, ça veut dire qu'on ne le fournit pas officiellement. Alors que si on le déclare, le salarié a la possibilité de défalquer de ses impôts

le montant prévu par le code des impôts. Ce qui permet au salarié, non seulement de bénéficier d'un repas gratuit et d'une déduction fiscale.

M. CORTES – Ca veut dire qu'aujourd'hui avec les nouvelles procédures, ils vont toucher moins.

Mme MERVILLE – Ils vont toucher à peu près 7 euros de moins par mois mais ils auront toujours les repas gratuits. Ils ont le choix de continuer à prendre leur repas à la cantine ou pas. Certains ont décidé de ne pas le faire pour continuer à défalquer le montant de 4,60 euros des impôts par jour, d'autres pas. Dans tous les cas, la trésorerie nous a alertés sur le sujet.

Mme VIGNON – Pour l'adoption de ces avantages en nature, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

M. CORTES – je suis contre sur le principe de personnel qui ne touche pas grand-chose et à qui on doit encore leur enlever... donc je m'abstiens.

Mme VIGNON – mais on va leur redonner d'autres avantages.

On compte :

4 ABSTENTIONS :M. CORTES , Mme FAURE, M. FOUCHOU. Mme CAMUS

14 : POUR

ADOPTÉE

IV/ Approbation du tarif des emplacements pour le marché de Noël

Présentation de monsieur GRIGIS

Cette année, on propose un marché de Noël sur deux jours : les 13 et 14 décembre. Pour mémoire, l'emplacement était à 30 euros (soit deux tables) l'année dernière. Etant donné que le marché est sur deux jours, on a proposé un tarif de 20 euros par jour et par emplacement de 2,40 m, et 30 euros pour un emplacement de 3,60 m. Les exposants peuvent choisir de venir soit le samedi, soit le dimanche ou les deux jours. Nous sommes en train de recevoir les inscriptions des commerçants, des artisans, on a des retours pour la restauration, et on parlera lors de la prochaine commission « Sports loisirs ».

Il y aura une personne qui viendra faire un gâteau à la broche et qui le préparera sur place, le traiteur du parc viendra proposer de la restauration aussi bien à emporter qu'un service à table. On va organiser tout ça en commission.

Mme FAURE – vous allez proposer des produits du terroir en plus des produits de Noël ?

M. GRIGIS – oui, on proposera les deux dans la mesure où les produits du terroir sont en adéquation avec Noël. On parlera en commission des différentes activités que nous

proposerons autour : des petits parcours en calèche, à poney, la venue du père Noël, un orgue de Barbarie, l'association Graine de linotte de Balma.

Mme FAURE – Vous dites que vous le faites sous tente, il y aura du chauffage ?

M. GRIGIS – Seule la partie restauration se fera sous tente et il y aura un chauffage d'appoint de prévu. On discutera des modalités et des aspects pratiques lors de la prochaine commission.

Mme FAGET – Il faudra aussi faire une grande publicité parce que c'est ce qui était reproché par les visiteurs de l'année dernière qui disaient : « il manque de la publicité ».

M. GRIGIS – On a déjà anticipé pour réserver des emplacements à des endroits stratégiques comme les années précédentes, donc c'est calé. Au niveau communication, en termes d'affiche, les autres communes ne proposant pas de marché de Noël cette année, se sont verbalement engagées à nous faire de la publicité.

Mme VIGNON – Il faudrait qu'il y ait au moins une trentaine d'exposants.

M. GRIGIS – Il est prévu que les exposants soient relancés. J'ai une liste avec 87 exposants, à cela s'ajoute d'autres que j'ai contactés par moi-même, donc on en a une centaine.

Anne-Laure BONATO – Les 87 autres sont des exposants que l'on connaissait des années précédentes ?

M. GRIGIS – Oui, ce sont des exposants que l'on connaît depuis sept ans, c'est une liste qui est très complète et qui regroupe plusieurs corps de métiers.

Mme VIGNON – Ceci dit, si certaines communes arrêtent de proposer un marché de Noël, tu pourrais avoir un listing qui ne correspond pas forcément au notre.

M. GRIGIS – On avisera en commission. La priorité porte sur les exposants qui étaient déjà venus sur la manifestation « vins et terroirs » ou sur le marché de Noël. Plus d'autres qu'on a pu rencontrer et qui sont intéressés. On contactera les autres municipalités s'il nous manque du monde.

Mme FAURE – il n'y a que Fonsegrives et Balma qui ne le faisaient plus.

M. GRIGIS – Le tarif est à 20 ou 30 euros.

M. FOUCHOU – Quelles sont les dates ?

M. GRIGIS – Les 13 et 14 décembre.

Mme VIGNON – Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

V/ Approbation du devis de réalisation de l'enduit de la clôture de M. Delmas suite aux travaux de l'avenue de la Digue

Présentation de madame Vignon

Je vous propose le devis qui est le moins cher. Pour vous rappeler l'historique, au moment des travaux de l'avenue de la Digue qui ont été opérés par le travail de la bande de roulement à une surélévation de la route, M. et Mme Delmas, riverains de l'avenue de la Digue se sont retrouvés avec le niveau de la route qui dépassait leur clôture. La municipalité précédente avait pensé à rehausser cette clôture, ce qui a été fait puisque trois niveaux de blocs ont été ajoutés et que du grillage a été placé sur cette clôture. Seul le crépi n'a pas été fait. Cela était prévu au départ par l'enveloppe locale de Toulouse Métropole, mais manquant d'argent, la municipalité avait décidé de prendre en charge les travaux.

Maintenant, on termine le travail, c'est-à-dire qu'on va enduire le mur afin que M. Delmas soit dédommagé suite aux travaux qui ont endommagé la clôture de sa propriété. L'enduit de cette clôture intérieure et extérieure a un coût de 1 650 euros TTC. Je précise que ce n'est pas cher et qu'il y a très peu d'artisans qui se déplacent pour enduire un bout de mur.

Ce montant inclut la protection des barrières, l'application de l'enduit écrasé, les finitions et le nettoyage du chantier.

Anne-Laure BONATO – Au sujet de l'enveloppe locale du budget, si ce n'est pas retenu , comment ça se passe ?

Mme VIGNON – Cette affaire a été un peu compliquée : les travaux ayant été mal calculés, Toulouse Métropole a indiqué à la municipalité précédente que l'ensemble des travaux entrerait dans l'enveloppe locale de la commune mais ce n'était pas complètement le cas. Lorsque notre équipe est arrivée à la mairie, on nous a demandé de prendre en charge les travaux.

Anne-Laure BONATO – Est-ce qu'il y a d'autres projets comme ça ?

Mme VIGNON – Non. L'affaire de l'avenue de la Digue sera terminée une fois que l'on aura fait les travaux, si ce n'est qu'il nous manque encore des candélabres à placer en novembre, ils ont été commandés et seront mis en place. Je pense que monsieur Delmas est content car il a patienté et a eu ce qu'il attendait.

M. CHEVALIER – On peut se demander si les travaux de la route ont été suivis pour avoir un cas comme ça.

Mme VIGNON – La communauté urbaine nous a expliqué qu'il aurait été plus compliqué et plus coûteux de la creuser et de rajouter, que de mettre une surcouche. C'est donc une question de coût et cette problématique n'a touché que monsieur Delmas.

M. CHEVALIER – Justement on a suivi comme tout le monde les travaux, et est-ce que cela va tenir le choc s'il neige ou s'il fait très froid cet hiver ? C'était le cas un hiver où il faisait moins 13 degrés avec de la neige et toutes les chaussées ont éclaté. Si ça ne tient pas la route, est-ce qu'on doit refaire des travaux ?

M. CORTES – Il y a une maîtrise d'ouvrage de la communauté urbaine concernant la voirie. Toute la responsabilité est pour la communauté urbaine et la garantie est pour l'entreprise. Si on a un souci de météorologie, on se retournera sur la communauté urbaine qui est le maître d'ouvrage et la communauté urbaine se retournera vers l'entreprise.

Anne-Laure BONATO – C'est une garantie sur un nombre d'années définies ?

M. CORTES – Oui, ça ne peut pas être garanti pendant 20 ans.

Anne-Laure BONATO – C'est sur combien de temps ?

M. CORTES – Je ne sais pas, je ne l'ai pas en tête.

Mme VIGNON – On a un interlocuteur qui a suivi les travaux et qui est toujours à disposition pour nous aider.

Pour l'exécution de ces travaux, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

VI/Démission d'un membre du CCAS et proposition d'un nouveau membre

Présentation de madame FAGET

Madame Catherine Desplanques a donné sa démission du CCAS. *Elle lit la lettre de démission.* Madame Liliane Darqué avait déjà posé candidature et elle prendrait la place de Catherine Desplanques.

Mme VIGNON – Pour que cela soit clair pour tout le monde...

Mme MERVILLE – Madame Darqué, assurait la cantine les mardis, jeudis et vendredis midi.

Mme FAGET– Mais elle avait posé sa candidature avant.

Mme MERVILLE – Oui mais elle avait été recrutée sur ce poste et voyant donc le conflit entre les deux, elle a préféré poser sa démission au poste qu'elle occupait à la cantine et candidater au CCAS au cas où elle serait retenue.

Mme FAGET– Madame Darqué fait partie du nouveau conseil d'administration du CCAS. On vous demande d'approuver la démission de madame Desplanques.

M. CORTES – J'ai un souci avec ça et je crois qu'on avait déjà parlé de l'organisation du CCAS. Selon moi, les compétences du conseil municipal ne sont pas valables pour le CCAS, notamment en matière de budget, etc. Je n'ai rien contre la candidature de Catherine Desplanques, mais ce n'est pas la compétence du conseil municipal que de nommer un membre au CCAS. C'est typiquement de la responsabilité du conseil d'administration du CCAS.

Les membres du CCAS sont nommés par arrêté municipal signé par le maire et non pas par le conseil municipal. Je voudrais savoir d'autre part, de quel type d'association madame Darqué est la représentante.

Mme PINEL – Les enfants handicapés.

M. CORTES – Alors est-ce qu'on a un courrier ? Ce n'est pas parce qu'on travaille avec des enfants handicapés qu'on est représentant d'une association. Le CCAS et le conseil municipal ne sont pas la même chose. Selon moi, il faut s'assurer que madame Darqué est représentative d'une association et à ce titre-là de quelle qualité elle peut être nommée par madame le Maire car il y a un risque de retour en arrière.

Mme PINEL – Il y avait avant dans les CCAS des personnes qui n'étaient pas représentatives d'associations.

M. CORTES – Si, représentant de l'association du troisième âge, de l'UDAF...

Mme PINEL – Vous parliez de compétences mais elles sont quand même limitées.

M. CORTES – Vous confondez deux choses.

Mme PINEL – Je veux bien essayer de comprendre parce que là, ça m'interpelle.

M. CORTES – Les compétences du conseil municipal et du CCAS ne sont pas les mêmes. L'un est régi par le code des collectivités territoriales et l'autre par le code des affaires sociales. Si madame Darqué est présentée par une association listée, ça ne me pose aucun problème.

Mme FAGET– On a fait appel à candidature et on n'a eu personne d'autres.

M. CORTES – Mais vous avez fait appel à candidature à qui ? Si elle est représentative d'une association, il vous faut un courrier de celle-ci la recommandant. Peu importe la personne, mais il y a une problématique de fonctionnement et de compétence.

Mme PINEL – On peut la mettre à l'association du troisième âge.

M. CORTES – Voilà, vous demandez à l'association du troisième âge qu'elle vous donne un nom.

Mme VIGNON – C'était madame Desplanques

M. CORTES – Vous écrivez à l'association du troisième âge pour leur demander deux ou trois noms, et madame Darqué peut en faire partie.

Mme VIGNON – Par conséquent on retire la délibération.

VII/Rénovation de l'éclairage pour les deux courts de tennis

Présentation de madame VIGNON

Il était question de refaire d'un côté une minuterie à clés et on a refusé la proposition du SDEHG qui nous avait proposé de refaire tout l'éclairage. La nouvelle estimation pour refaire le minuteur à clé est de 5 500 euros sachant que cela coûtera 2 868 euros à la commune puisqu'il faut compter la part du syndicat de 2 000 euros et la TVA de 832 euros. Donc on ne change pas du tout l'éclairage. On pourra commencer les travaux après délibération.

Nous allons passer au vote : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

VIII/Création de trois postes d'ATSEM à 26 heures par semaine

Présentation de madame MERVILLE

A l'heure actuelle, nous avons quatre postes d'ATSEM pour trois classes de maternelle, l'une étant en charge d'accompagner l'ensemble des maîtresses des petite, moyenne et grande sections. Nous avons fait le choix de concentrer le temps des ATSEM uniquement sur la maternelle, elles n'interviendront plus en élémentaire. Ça veut dire qu'elles couvrent le temps de l'ALAE du matin de 7h30 à 8h50 et la période de l'ALAE du soir de 16h à jusqu'à 18h30. Il y a toujours une personne référente avec les maternelles. Cette réorganisation a mené à l'égalisation des postes des ATSEM puisqu'elles seront désormais toutes les quatre à 26 heures par semaine. Maryse Rouzaud était déjà à 26h et les autres le seront également.

M. CORTES – Pourquoi on ne l'a pas passé en commission avant ?

Mme MERVILLE – On n'en a pas parlé au dernier conseil.

M. CORTES – Je pense qu'on devrait en parler en commission pour éviter d'aborder les questions techniques au conseil municipal. Quelles sont les trois ATSEM dont il est question ?

Mme ABADIE – Chantal Gout, Marie-Claude Moreno et Maryse Rouzard

M. CORTES – Est-ce qu'on savait ce qu'avaient Chantal et Marie-Claude avant les 26 heures ?

Mme ABADIE – Chantal et Marie-Claude étaient sur 21h par semaine et Maryse sur 24 h.

M. CORTES – Ca veut dire que la restructuration des horaires scolaires a amené à une augmentation des heures de présence du personnel.

Mme MERVILLE – Forcément puisqu'elles n'étaient pas là le mercredi donc leur présence était requise à ce moment-là et il ne fallait pas trop perturber les enfants donc on a une ATSEM toujours le matin et une autre toujours l'après-midi.

M. CORTES – C'est à compter de quand ?

Mme MERVILLE – C'est comptabilisé comme heures supplémentaires depuis la rentrée, en attendant que la décision soit validée par le conseil et que ça passe en CTP.

M. CORTES – Je regrette qu'on ne traite pas ces dossiers en commission.

Mme MERVILLE – Les prochains seront traités en commission, là on a agi en urgence car il fallait faire les plannings pour le 1er septembre.

M. CORTES – Je vous ai déjà dit qu'on était disponible pour vous aider là-dessus.

Mme VIGNON – Nous allons passer au vote : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

M. FOUCHOU : juste une question, on parle des ATSEM qui font en même temps du périscolaire.

Mme MERVILLE – Elles le faisaient déjà.

M. FOUCHOU – Quand vous allez présenter cela à la CAF, il va bien falloir faire le distinguo car ils ne vous paieront pas les heures d'ATSEM.

Mme MERVILLE – Nous sommes tout à fait d'accord.

M. FOUCHOU – Et il n’y a pas quatre postes d’ATSEM mais trois parce que deux d’entre elles sont à mi-temps.

M. CORTES – Est-ce que tous les éléments sont ajustés dans le cadre du PEDT ?

Mme MERVILLE – On a tous les éléments pour ce premier cycle bien que tous les enfants n’ont pas été inscrits aux activités parce que les parents voulaient voir comment ça se passait. Nous sommes encore en période d’observation puisqu’il faut faire le décompte des enfants à 16h, 16h30 et 17h afin de réajuster et mettre du personnel en plus à l’école. C’est déjà le cas à midi, où on a constaté une problématique à l’élémentaire car il manquait du personnel.

M. CORTES – Puisque madame Darqué a démissionné de la cantine, on va embaucher quelqu’un ?

Mme MERVILLE – Une autre personne a commencé hier puisque madame Darqué a démissionné ce lundi.

Mme VIGNON – Nous avons pris une personne de 54 ans en difficulté, mère de six enfants, qui a besoin de travailler. Elle est avec les tout-petits à table.

M. CORTES et M. FOUCHOU – : Il n’y a pas que cela à faire comme tâches.

Mme MERVILLE – Elle est avec les petites sections à table et elle se charge de les accompagner à la sieste. J’ai assisté à une quinzaine de repas à la cantine ce dernier mois, pour observer les manques éventuels, et je pense que ce poste correspond bien au besoin.

M. FOUCHOU – Mais vous avez embauché combien de personnes ? En poste ?

Mme VIGNON – Madame Merville a fait un travail extraordinaire car contrairement à toutes les mairies où la mise en place d’un PEDT a engendré un coût supplémentaire de 10, 20 voire 40%...

Mme MERVILLE – 40% pour la mairie de Balma...

Mme VIGNON – Nous nous situons à 2% de coût supplémentaire.

M. FOUCHOU – Je ne voulais pas parler du PEDT mais de la tranche du midi. Il y a eu embauche de personnel en termes d’effectif de l’encadrement ?

Mme MERVILLE – L’encadrement est sensiblement le même que celui de l’an dernier, mais il y a eu une réorganisation.

M. FOUCHOU – Mais pas avec les mêmes personnes...

Mme MERVILLE – Simplement parce que les besoins étaient tous au même moment.

M. FOUCHOU – Comment ça ?

Mme MERVILLE – Ayant 188 enfants le midi, on a besoin d'un maximum de personnes.

M. FOUCHOU – Mais il y a des personnes qui sont parties pour être remplacées par d'autres personnes.

Mme MERVILLE – Non, les postes n'ont pas été remplacés mais divisés par deux. On a regardé là où il y avait du besoin et on a créé des postes plus petits en fonction des besoins.

Mme VIGNON – cette personne que nous avons embauchée fait sept heures par semaine. Par exemple, Le poste d'animation de Nathanaël Pébereau a été divisé par deux. On a enlevé des heures d'administratif qu'on a placées sur du temps d'animation, donc il y a forcément des heures qui ont été réparties différemment.

M. FOUCHOU – je comprends que le temps administratif vous importe peu. Mais vous embauchez une personne qui n'a pas de qualification, à part être mère de six enfants. Il y a toute une compétence à avoir sur l'éducation aux repas et ensuite s'occuper d'enfants avant et après la cantine. Ce n'est pas parce qu'on est mère de famille qu'on sait s'occuper d'enfants.

Mme VIGNON – Vous croyez vraiment ? Demandez à toutes les mères de famille qui sont autour de cette table.

M. FOUCHOU – Ca se réfléchit quand même.

M. HAHN – C'est une question de point de vue monsieur Fouchou.

Mme MERVILLE – Parallèlement, nous avons deux personnes à 500 heures par an et ça se passe très bien.

Mme VIGNON – Globalement, tout le personnel qui était là avant, y est encore. Monsieur Pébereau, monsieur Munoz et monsieur Pawlikowski sont partis et tous les autres sont là.

IX/ Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 26 heures par semaine

Rolande ABADIE- Il s'agit d'Annie Jansou qui n'est pas ATSEM mais qui assume ce poste.

Mme VIGNON - Nous allons passer au vote : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

M. FOUCHOU – Donc là, on a créé un poste de plus sur 26 heures.

Rolande ABADIE – Elle est à 24 heures par semaine.

M. FOUCHOU – je ne parle pas d'Annie Jansou puisque Marie-Claude et Chantal étaient à mi-temps. C'est bien pour elles.

Mme VIGNON– elles en sont ravies.

Mme MERVILLE – Les parents sont ravis que les mêmes personnes suivent leurs enfants de l'entrée à 7h30 jusqu'à la sortie à 18h30, puisque Chantal Gout termine à 18h30 tous les soirs.

M. FOUCHOU – Il y a une coupure dans la journée ? Elle fait combien d'heures d'affilées ?

Mme MERVILLE – Toutes les réglementations sont respectées. Elle est présente à partir de midi.

X/ Adoption du régime indemnitaire pour l'agent de maîtrise

Mme VIGNON - Monsieur Polès passe agent de maîtrise : c'est une évolution naturelle de son poste et il nous faut un régime indemnitaire. Vous pouvez nous en dire plus madame Abadie ?

Mme ABADIE –Le poste d'agent de maîtrise n'existait pas dans le régime indemnitaire. Le centre de gestion m'a indiqué de faire un avenant. La prime est du même montant que celle d'agent technique principal, mais je suis obligée de préciser le poste « agent de maîtrise ».

Mme VIGNON – A combien se monte cette prime ?

Mme ABADIE – elle revient à 150 euros

M. CORTES – Il y a deux primes.

Mme VIGNON – Je vous propose d’adopter cette délibération. Qui vote contre ? Qui s’abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A L’UNANIMITÉ

XI/ Approbation de la prise en charge des impôts fonciers pour le lotissement l’Orée du lac

Présentation de madame VIGNON

Cela représente 511 euros pour ce lotissement qui sera rétrocedé prochainement. On a la chance d’avoir le président dans cette assemblée. Nous allons participer aux frais inhérents aux impôts fonciers de ce lotissement. C’était une décision de la municipalité précédente que nous validons également.

Nous allons passer au vote de cette délibération. Qui vote contre ? Qui s’abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A L’UNANIMITÉ

XII/ Approbation de la décision modificative pour les honoraires concernant l’achat de la maison RAGOUT

Mme VIGNON – Concernant l’achat de la maison Ragout, pouvez-vous nous en dire plus madame Abadie ?

Mme ABADIE – Je la réunis en fonctionnement et la trésorerie veut que je passe les honoraires de notaire en investissement, soit 6 100 euros de frais de notaire.

Mme VIGNON – Il s’agit d’une décision modificative, c’est donc technique mais ça ne change rien à l’affaire.

Je vous propose de passer au vote. Qui vote contre ?

M. FOUCHOU – moi je vote contre car je n’ai pas souvenir d’avoir voté pour l’achat de la maison.

Mme ABADIE – Mais si. Cela a été accepté au budget.

M. FOUCHOU – Mais après, il n’y a pas eu de délibération.

Mme VIGNON – Si, on a voté pour l’achat mais il n’y a pas eu de vote pour la délibération.

M. FOUCHOU – Oui, j’étais peut-être absent. Je n’ai pas voté.

M. CORTES – Pour moi c’est pareil, comme je n’étais pas là à un conseil municipal.

Mme ABADIE – Il y a eu un droit de préemption.

M. FOUCHOU et M. CORTES – Je n'ai pas souvenir de ça.

M. CORTES – Je vous propose de venir vous voir pour regarder le dossier car je m'interroge ; on vote mais il faut que je voie cela avec vous. Normalement, il doit y avoir une estimation du domaine...

Mme VIGNON – ...qui a été faite.

M. CORTES – Là aussi, je n'ai pas souvenir de l'avoir vu mais je ne dis pas ce n'est pas vrai.

M. FOUCHOU – Non parce qu'entre l'achat, les frais de notaire, on avait déjà dit que les frais de notaire n'avaient pas été pris en compte lorsqu'on l'avait mis dans le budget. Ensuite pour l'achat de la maison Ragout, les frais de mise aux normes n'ont pas été pris en compte.

Mme VIGNON – Evidemment puisqu'on n'a pas encore passé le marché.

M. FOUCHOU – Sur le principe, je vote contre l'achat de la maison Ragout et donc contre la décision modificative.

Mme VIGNON – Ca ne va pas faire plaisir au service enfance jeunesse.

M. FOUCHOU – Les motivations pour l'achat de la maison Ragout n'ont rien à voir avec le service enfance jeunesse. Je pense qu'il y a des intérêts particuliers dans cet achat, c'est pour cela que je m'y oppose.

M. CHEVALIER – pour 410 000 euros vous votez contre, mais pour votre salle omnisport qui coûtait 5 millions là vous votez pour.

Mme MERVILLE – Il y a quand même un problème sanitaire et de sécurité dans un local occupé depuis des années donc il fallait faire quelque chose.

M. FOUCHOU – On allait le faire...

Mme FAGET – Est-ce que le CAJ était aux normes ? Non il ne l'était pas non plus ; si on fait passer l'inspection sanitaire, ça fait au moins 10 ans qu'il ne l'est plus.

M. FOUCHOU – Si, la DASS est venue...

Mme MERVILLE – Nous n'avons pas le rapport, je ne l'ai pas.

M. HAHN – Vous dites que vous alliez le faire avec des bâtiments neufs ; de quoi parlez-vous ?

M. FOUCHOU – On allait construire un bâtiment neuf.

Mme MERVILLE – Avant la salle omnisport ou après ?

M. FOUCHOU – Après.

Mme MERVILLE – Il y avait quand même beaucoup d'enfants dans ce local puisqu'il y a 50 jeunes inscrits là-dedans et du personnel qui travaille tous les jours. Avec des problèmes sanitaires : les repas du vendredi soir se font sur le coin de la table avec des réchauds à gaz, avec tous les risques que cela comporte pour les adolescents.

M. FOUCHOU – Ca n'a rien à voir. Quand on a refait l'école élémentaire, on a géré aussi la situation des enfants.

Mme MERVILLE – Non, vous n'avez pas géré la situation du CAJ.

M. HAHN – Actuellement, il n'y a aucune gestion. On en est toujours au même point.

M. FOUCHOU – C'est-à-dire ?

M. HAHN – c'est-à-dire que le CAJ est insalubre.

M. FOUCHOU – on avait le projet de le faire.

M. HAHN – Oui en projet 13 ans plus tard, là c'est du concret.

Mme VIGNON – Ca ne devait même pas attendre 13 ans monsieur Fouchou, ça devait être fait immédiatement. Quand vous assisterez à la réunion publique, vous verrez les résultats de l'audit à ce propos et vous changerez d'avis parce que je peux vous assurer qu'ils nous disent de fermer immédiatement le local. Je pense que vous aviez le temps il y a six ans de reconnaître que ça n'allait pas. C'était une priorité.

Nous considérons que l'opportunité de cette maison c'est non seulement la surface mais surtout un terrain. Il s'agit de 3 000 m² et à l'avenir, les futurs maires pourront éventuellement construire, développer l'école ou autre... nous ne pouvons pas laisser passer ce terrain qui est au centre du village.

Mme FAGET – Il n'y a pas du tout d'intérêt personnel ou privé.

M. FOUCHOU – C'est mon sentiment, mon point de vue. Je vote contre, je vous l'ai dit.

M. CHEVALLIER – mais quand vous dites que vous aviez prévu des nouveaux locaux, c'était dans votre programme ça ?

M. FOUCHOU – oui.

M. HAHN – L'essentiel c'est qu'on puisse avancer.

M. FOUCHOU – ce n'est pas grave, de toute façon je vote contre.

Mme VIGNON – pour l'approbation de la décision modificative, Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

1 : CONTRE 17 : POUR

ADOPTÉE

XII/ Approbation de la décision modificative pour l'acquisition des tables de ping-pong

Mme ABADIE – Sur le budget, on compte 2 188 euros, une somme globale. J'ai fait les demandes de subvention pour le suivi des dossiers, j'ai personnellement demandé à la trésorerie qui va répartir les achats par opération maintenant qu'on connaît le montant.

M. GRIGIS – On l'avait fait pour les jeux pour enfants et les appareils de fitness. Le montant pour les tables de ping-pong s'élève à 1 034,55 euros TTC.

Mme VIGNON – Il faut simplement voter pour une décision modificative.

M. CORTES – Ca veut dire qu'on les récupère sur quelle somme ?

Mme ABADIE – C'est sur le compte de l'investissement. Pour le suivi des opérations, vous saurez ce qui a été fait en dépenses et en recettes quand vous verrez le compte administratif.

M. CORTES – Pourriez-vous me rappeler le montant exact ?

M. GRIGIS – 1 034,55 euros TTC

Mme VIGNON – Nous allons passer au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

XIII/Signature de la convention de mise à disposition des services de ramassage de feuilles pour Toulouse Métropole

Madame Vignon introduit une délibération concernant la convention de mise à disposition des services de ramassage de feuilles pour Toulouse Métropole.

Présentation de madame VIGNON

Nous devons mettre à disposition un employé de mairie pour aider Toulouse Métropole à ramasser les feuilles. Toulouse Métropole nous demande de délibérer sur cet avenant puisqu'il s'agit de garder la même convention qu'on avait les années précédentes. Acceptez-vous de passer cette délibération en conseil municipal aujourd'hui qui n'est pas dans l'ordre du jour ?

Il faut savoir que Toulouse Métropole nous reverse une somme pour payer le service qu'on leur rend. La personne en question, Mathieu Mourrut, aura une partie de son salaire payé par TM.

M. CORTES – De mémoire, il y avait deux personnes : le chauffeur et celui qui aspire, sachant que l'idée de récupérer de l'argent.

Mme VIGNON – Toulouse Métropole nous a indiqué que la délibération devait être la même que l'année dernière en me parlant d'une seule personne, pas deux. Pour eux, la convention est la même.

Melle BONATO – On sait combien de temps cela représente en horaire pour une personne mise à disposition ? Parce qu'il ne reste pas sur la commune, il va ailleurs ?

M. CORTES – Non, il reste sur la commune. Normalement c'est une heure par semaine.

Mme VIGNON – Nous avions auparavant un employé municipal, monsieur Combé, qui est parti à Toulouse Métropole. Il travaillait 35 heures par semaine. Il se trouve que TM nous délivre un service équivalent à deux personnes le jeudi matin, soit 10 heures. Or, nous avons transféré un personnel qui faisait 35 heures.

Melle BONATO – Donc pour l'équivalent de 35 heures on a deux personnes à 10 heures par semaine.

Mme VIGNON – Exactement, il manque des heures. Nous sommes en train de revoir cela car il y a actuellement deux personnes de TM qui nettoient le parvis de la mairie toute la semaine et au départ on devait avoir trois personnes, soit 15 heures.

M. CORTES – On ne peut pas faire l'équivalent parce que monsieur Combé ne faisait pas que du travail de voiries pendant ses 35 heures.

Mme VIGNON – On ne leur demande pas l'équivalent exact, ceci dit il y a une différence entre 10 heures et 35 heures. Il n'y a jamais trois personnes.

Je vous propose cette délibération de convention de mise à disposition d'un employé pour le ramassage des feuilles, telle qu'elle a été élaborée l'année précédente.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

XIV/ Sujet concernant le CCAS

Madame Faget souhaite revenir sur un point concernant le CCAS

Mme FAGET – Il s'agit d'une circulaire de l'UNAF dont nous avons suivi les consignes. Concernant la procédure de désignation. Elle lit la lettre :

Dès son renouvellement, le conseil municipal doit procéder dans un délai maximum de deux mois à l'élection et à la désignation des nouveaux membres du conseil d'administration du CCAS.

Elle s'adresse à M. Cortès : Vous nous disiez que les membres n'avaient pas à être nommés par le conseil municipal.

M. CORTES – Les membres nommés et les membres élus sont deux choses différentes.

Mme FAGET – Le texte dit élection et désignation.

M. CORTES – Mais la désignation ne peut pas être faite par le conseil municipal.

Mme FAGET – Si, c'est écrit.

M. CORTES – Reprenez la délibération et puis on verra.

Mme VIGNON – Si c'est écrit, il n'y a pas de discussion possible.

M. CORTES – Ce qui est écrit, c'est qu'il faut désigner le nombre par le conseil municipal, il élit les membres élus et les membres sont nommés par arrêté du maire. Faites ce que vous voulez.

Mme VIGNON – On ne fait pas ce qu'on veut, on fait ce qui est préconisé par l'UNAF.

M. CORTES – Dans ce cas, pourquoi avez-vous retiré la délibération ?

Mme VIGNON – Parce qu'elle n'avait pas le texte sous les yeux.

Mme FAGET – On l'avait dans les documents mais je ne l'avais pas sous les yeux.

Je voulais ajouter une chose sur les documents que je n'ai pas eus après lettre recommandée. Il y a un texte de l'ATD qui dit : *les dossiers traités par un élu, dans l'exercice*

de ses fonctions publiques appartiennent à la collectivité et ne peuvent être considérés comme des documents personnels. Ces dossiers sont des archives publiques soumis à la législation et la réglementation qui s'y rapporte. Ils ne doivent donc pas faire l'objet d'élimination sauvage ni d'appropriation par l'élu qui les a produits mais être intégrés aux archives de la collectivité. Cour de cassation du 30 mars 2005.

Or, on attend toujours les documents.

Mme FAURE – je vous ai déjà expliqué plusieurs fois il me semble, que les dossiers étaient instruits par la maison des solidarités de Balma.

Mme FAGET – Tous les dossiers pendant six ans ?

Mme FAURE – Les dossiers que j'ai eu à traiter.

Mme FAGET – Ce n'est pas possible parce qu'on a des dossiers qui ne sont pas traités par la maison des solidarités.

Mme FAURE – On ne travaille pas du tout pareil avec les assistantes sociales.

Mme FAGET – Comment ça se fait que des règlements sont effectués directement par le CCAS, ils n'ont pas à passer par la maison des solidarités.

Mme FAURE – Les dossiers passaient par la maison des solidarités avec l'assistante sociale.

Mme FAGET – J'en ai un, là, qui est payé directement par le CCAS et qui n'est jamais passé par la maison des solidarités.

Mme FAURE – On le regardera au CCAS en tête à tête...

Mme FAGET – Mais on aimerait récupérer tous les autres dossiers.

Mme FAURE – Il faut s'adresser à la maison des solidarités.

Mme FAGET – Alors je ne comprends pas comment vous faisiez quand vous receviez quelqu'un.

Mme FAURE – Je prenais des notes personnelles.

Mme FAGET – Rien n'est personnel quand ça concerne le CCAS.

M. CORTES – Madame le Maire, est-ce que le sujet est à l'ordre du jour du conseil municipal ?

Mme VIGNON – Non, c'est parce qu'on parlait du CCAS.

M. CORTES – Bien, alors on va le réserver pour le temps du CCAS.

Mme VIGNON – C'est encore moi qui décide à ce jour.

M. CORTES – Il n'y a pas de point à l'ordre du jour.

Mme VIGNON – Je suis bien d'accord. C'est un aparté qui a été fait. J'aimerais que les choses se règlent en public et pas en tête à tête.

QUESTIONS DIVERSES

Aménagement d'une ancienne salle de classe au premier étage de l'école élémentaire

Présentation de madame MERVILLE

Avec les nouveaux rythmes scolaires, l'effectif en sortie d'école passe de 50 à 170 puisque la plupart des parents, comme cela était prévisible, ne peuvent pas être présents à 16h, donc on a un grand effectif à ce moment-là. L'ALAE des maternelles restent en haut comme cela a toujours été le cas et l'élémentaire reste en bas. Simplement on a plus d'enfants en élémentaire sur une salle qui apparaît maintenant comme trop petite pour l'ALAE. Or, au-dessus de la classe de CM1, un local de 60 m² servait de débarras.

M. FOUCHOU – C'est une ancienne classe.

Mme MERVILLE – Oui mais elle servait de débarras. Vous êtes d'accord avec moi ?

M. FOUCHOU – Oui mais c'est une ancienne classe.

M. HAHN – Mais elle servait de débarras,

Mme MERVILLE – On a trouvé des bureaux et des pupitres entassés.

M. HAHN – C'est un débarras monsieur Fouchou, on n'appelle pas ça une salle de classe avec des élèves qui étudient.

M. FOUCHOU – Je n'ai pas dit ça, j'ai dit que c'était une ancienne classe...

Mme VIGNON – C'était une classe encombrée.

Mme MERVILLE – Elle est aux normes sauf qu'elle était trop chaude pour accueillir une classe en permanence. Or il y avait un problème d'espace pour l'ALAE. Nous avons fait le choix de débarrasser cette salle et de créer à l'intérieur deux espaces distincts : un pour l'élémentaire

et l'autre pour la maternelle, elle pourra servir également pour les moments périscolaires. Nous avons installé des armoires qui ferment à clé avec du matériel spécialement commandé pour le service enfance jeunesse d'un montant d'environ 1 600 euros de fournitures sportives, culturelles, d'ateliers créatifs dans cette salle, auxquelles ils auront accès en permanence et qui leur permettra, en cas d'intempéries, d'accueillir tous les enfants dans un lieu couvert.

Cette salle est en place, le service enfance jeunesse a eu les clés hier afin de l'ouvrir très rapidement.

Conclusion et notification de l'avenant au marché public de conduite d'opération pour la construction d'une salle omnisport

Présentation de madame VIGNON

L'ancienne municipalité avait comme projet la construction d'une salle omnisport. Il était question de faire appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage qui devait assister les anciens élus sur ce projet. Le marché ayant été signé le 26 mars et avec les élections notre équipe est arrivée le 28 mars. J'ai rencontré monsieur Cortès, aidé par monsieur Arnal qui avait monté le marché et avait été en contact avec Easy AMO afin de se libérer de ce contrat.

Pour cela, nous devons signer un avenant. Le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage coûtait 80 280 euros HT et il y avait une clause qui stipulait que nous pouvions nous défaire de ce marché en payant 2% du montant HT, soit 4 000 euros.

L'autre problématique est qu'un concours d'architectes a été mené. Nous avons demandé à monsieur Lasserre de Easy AMO de justifier du prix d'indemnisation des architectes et pour mémoire, il était question de leur verser 12 500 euros HT si le marché n'était pas conclu. Lorsque nous sommes arrivés à la municipalité, ils n'avaient pas encore rendu les planches définitives. Je leur ai proposé 10 000 euros HT et nous allons utiliser les services d'Easy AMO Concept pour justifier ce prix : monsieur Lasserre approuve ce montant pour chacune des équipes. Nous allons donc payer les 4 000 euros à monsieur Lasserre qui fera un compte-rendu de ce qu'ont fait les architectes et qui confirme que cela vaut bien 10 000 euros. Tout ce travail a été fait en corrélation avec l'ATD, donc cela a été vérifié juridiquement.

Enfin, je vais rencontrer monsieur Proupech de l'ATD, monsieur Lasserre d'AMO concept et les trois architectes afin de signer définitivement l'arrêt de ce marché et régler cette affaire.

Les rapports avec monsieur Lasserre ayant été excellents, on espère pouvoir travailler avec lui sur d'autres projets.

Nouvelle implantation de poubelles sur la commune

Présentation de madame VIGNON

Vous avez reçu le plan d'implantation des nouvelles poubelles. *Madame Vignon montre le type de poubelle pour le public.* Elles sont fournies par Toulouse Métropole, et il y aura, en plus du remplacement des poubelles existantes, quatorze poubelles supplémentaires, en général près des abris bus, et à d'autres endroits stratégiques. Enfin la poubelle de la mairie va être changée puisqu'on ne pouvait pas y mettre de sac plastique.

La poubelle de la mairie est transparente, en raison du plan Vigipirate et elle coûte quatre fois le prix des autres. Une poubelle en aluminium avec cendrier sera mise sur le parvis, et le modèle de poubelle Strada est très pratique, elles sont démontables, ouvertes, elles sont donc très pratiques pour collecter les déchets.

Echange de terrain avec ORPEA

Dernier point d'information, concernant l'échange de terrain avec la maison de retraite dont nous avons délibéré au dernier conseil municipal. Pour des raisons techniques, l'échange des terrains n'a pas été fait car les domaines doivent évaluer les terrains.

M. CORTES – Parce qu'on fait une acquisition.

Mme VIGNON – Les domaines vont passer. Les terrains sont évalués à plus de 75 000 euros puisqu'on est en zone constructible, d'où l'intervention des domaines. Sachez que cela retarde l'opération.

Mme ABADIE – Cette délibération n'est pas consignée dans le dernier compte-rendu parce que je n'ai pas le montant des domaines. Il va donc falloir que je la rattache à cette réunion.

M. CORTES – On n'a rien reçu ?

Mme ABADIE – Non, mais l'ORPEA est pressé de faire l'échange afin de déposer un permis pour construire une unité Alzheimer.

M. CORTES – On ne peut pas prendre une délibération avec une date d'estimation des domaines qui soient postérieures de trois semaines.

Mme VIGNON - On prendra une décision de toute façon.

Information sur les travaux de la salle des fêtes

Mme VIGNON – Pour information, les arches de la salle des fêtes ont été enlevés devant et sur le côté. Cela fait le grand bonheur des membres de l'association de scrapbooking et de la couture qui ont gagné en luminosité dans la salle.

Mme FAURE – c'est la seule raison pour laquelle vous avez enlevé les arcades ?

Mme VIGNON – c'est la meilleure des raisons puisque cela fait économiser de l'électricité.

Mme FAURE – c'est votre priorité maintenant.

Mme VIGNON – oui, on économise.

M. HAHN – on économise en faisant. C'est visible.

Information sur le lac

Mme FAURE – Et au niveau du lac, on aura des informations ?

Mme VIGNON – Je peux vous en donner, mais vous en aurez lors de la réunion publique.

Mme FAURE – Je suis désolée mais je serai absente.

Mme VIGNON – C'est bien dommage. Ce que je peux vous donner comme information parce que l'étude n'a pas été faite, c'est qu'il y a actuellement des piliers qui sortent de la terre sur le côté de la digue, ce sont les fondations du haut de la digue mais ils ne reposent sur rien.

M. FOUCHOU – Ce n'est pas le pied de digue ça.

Mme VIGNON – Non, je parle du fond de la digue : il y a un plat de 50 cm en béton avec des piliers qu'on ne devrait pas voir puisqu'ils devraient être sous terre.

M. HAHN – Monsieur Fouchou, ce sont des analyses d'expert.

M. FOUCHOU –Le pied de digue était humide. Je ne suis pas allé voir mais je suppose qu'actuellement il est sec.

Mme VIGNON – il est sec, non pas parce qu'il fait beau mais parce qu'on a agi. De toute façon vous aurez le rapport en décembre de l'ingénieur de la CAGC. Monsieur Guinard de la DREAL confirme que le pied de la digue est sec parce que le niveau d'1,50 m a été baissé et que le problème vient du déversoir. C'est une bonne nouvelle car cela ne vient pas d'un renard hydraulique avec un risque d'écroulement de la digue. Cela nous coûtera tout de même 150 000 euros. Toutes ces études nous le confirmeront et il y aura beaucoup de travail pour remettre cette digue en état.

Par ailleurs, les pavés autobloquants ne sont pas stables, ceci dit on expliquera largement la situation au public avec des schémas clairs et précis, des photos, de façon à ce que les personnes soient informées d'un curage, du coût, etc.

Mlle BONATO – Et pour l'évaluation de la quantité de boue à enlever...

Mme VIGNON – Pour le curage du lac complet, il faudrait 10 000 m³ de boue à évacuer. Or il se trouve que l'envasement n'est produit que par l'écoulement du fossé qui vient dans un bras, et il y a une source de l'autre bras qui est en mauvais état et qui occasionne des dépôts. L'envasement est uniquement sur les bras. Il faut donc curer sur le pourtour du lac mais il n'y a pas de boue à évacuer, sauf sur les sorties d'eaux pluviales qui charrient toujours des brindilles, des déchets, on trouve donc de la vase au pied de ces sorties. Ce n'est pas du tout une obligation, on pourrait à nouveau remplir le lac tel quel. On ne le fera pas.

M. FOUCHOU – Je pense qu'il vaudrait mieux attendre que les travaux d'habitation soient terminés en amont du lac, parce que cela va charrier de la terre à chaque fois.

Mme VIGNON – Justement, ce curage ne se fera pas maintenant, techniquement, je peux vous donner le planning : on aura le résultat des études en décembre, monter le marché du curage prendra au minimum six mois, dans le meilleur des cas, nous pourrions curer en septembre 2015. Le curage prendra un mois, ensuite l'évacuation des boues de 4 000 m³ et ça laisserait l'hiver pour replanter, refaire le gazon. Si ce n'est pas en septembre, cela se fera en octobre ou en décembre, la météo n'affecte pas ce type de travaux.

La bonne nouvelle est qu'on ne va pas devoir faire descendre à moins 3 mètres le niveau du lac puisque le pied de digue est sec.

J'ai terminé pour ma part et je clôture ce conseil municipal.